

---

**Nombre de membres**

**Séance du 11/02/2026**

**en exercice** : 11

Le mercredi 11 février 2026 l'assemblée régulièrement convoquée le 04 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Patricia LOISEAU.

**Présents** : 8

**Votants** : 10

**Sont présents** : Patricia LOISEAU, Jean-François DELPORTE, Romain RICADA, Fabien BONNIER, Suzanne BRAYETTE, Florence BONNIER, Dominique LECOURT, Florence PICARD

**Représentés** : Sébastien FAGONT représenté par Dominique LECOURT, Davy LATIZEAU représenté par Fabien BONNIER

**Excuses** :

**Absents** : Thibaut RICADA

**Secrétaire de séance** : Romain RICADA

---

Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures. Le nombre de présents étant de 8, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

La lecture du dernier procès verbal du conseil municipal du 05 novembre 2025 n'apportant aucune observation, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Réfection des peintures dans une salle de classe de maternelle - RPI de Chézy sur Marne - DE\_2026\_001**

Suite à la réunion des communes du regroupement scolaire de Chézy sur Marne du 24 septembre 2025, il a été envisagé d'effectuer la réfection des peintures dans une classe de maternelle du RPI de Chézy sur Marne.

Il est demandé aux communes du regroupement une participation financière.

Le devis fait apparaître la somme de 6 482,51 € HT (7 779,01 €).

La commune de Chézy sur Marne prend en charge 50% du montant du devis, le reste est réparti entre les communes d'Azy sur Marne, Bonneil, Essises, Montfaucon et La Chapelle sur Chézy.

Selon la répartition ci-dessus la commune de La Chapelle sur Chézy sera sollicitée à hauteur de 769,45 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les travaux de réfection des peintures ;
- ACCEPTE la répartition de la somme fixée pendant la réunion entre les communes.

**Objet : Travaux de réfection des tombes des Morts pour la France - DE\_2026\_002**

Suite à la réunion entre la commission cimetière, les pompes funèbres MARCHETTI représentés par M. MARCHETTI Michel, l'ACPG-CATM (association des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc) et le Souvenir Français représentés tous les deux par M. MARTIN Jean-Paul. Il a été décidé la réfection de sept tombes de Soldats Morts pour la France.

Les travaux seront pris en charge par le Souvenir Français.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Autorise les Pompes Funèbres MARCHETTI à effectuer les travaux,
- Remercie le Souvenir Français pour la prise en charge totale des travaux.

**Objet : Abandon de la subvention DETR (Tour Chappe) - DE\_2026\_003**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DE\_2023\_12 en date du 11 janvier 2023 demandant une subvention DETR auprès de l'État pour rénover la tour Chappe implantée sur le territoire de la commune;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28/03/2023 prorogé d'un an, soit jusqu'au 28/03/2026, accordant à la commune une subvention de 15 567,27 € pour ces travaux ;

Vu l'étude préalable à la restauration de la Tour Chappe ;

Vu la demande de classement/inscription au titre des monuments historiques en date du 16/01/2026 ;

Considérant le coût, le changement de procédure des travaux suite à l'étude préalable ;

Considérant le délai pour classer/inscrire la Tour Chappe au titre des monuments historiques ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'abandonner la subvention DETR.

Elle explique que cette subvention ne pourra plus être demandé

Un dossier au titre de la DSIL pourra être constitué.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accepte l'abandon de la subvention au titre de la DETR
- Autorise Madame le Maire à en informer les services préfectoraux

**QUESTIONS DIVERSES**

- Cimetière : Terrain commun, il a été décidé d'intégrer 2 places sur les emplacements C 83 et C 84.
- Cimetière : Discussion autour de l'obligation de construire un ossuaire. Devis demandés.
- Hauts de France Propres : Pas de participation cette année.
- Élections municipales : Tableau pour la tenue du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55 minutes.

Le secrétaire de séance,  
Romain RICADA

Le Maire,  
Patricia LOISEAU